

ÉTUDES

1. LE RISQUE PME ET LES ENGAGEMENTS DES BANQUES FRANÇAISES

Les PME ont été particulièrement touchées par le ralentissement durable de la croissance économique enregistré à partir de 1993. Il en est résulté une fragilisation de la situation financière de ces entreprises, laquelle a rejilli sur les comptes des établissements de crédit, notamment ceux spécialisés sur ce segment de marché.

Les PME constituent un risque spécifique pour les banques : en raison de leur poids important dans l'économie, de leur recours majoritaire à l'endettement bancaire — et non aux marchés financiers — pour se financer et de leur fragilité (elles ont un taux de défaillance supérieur — de l'ordre de cinq fois — aux entreprises de grande taille). Ainsi, la part des PME dans les concours bancaires accordés à l'ensemble des entreprises peut être estimé à plus de 40 %. Par ailleurs, au sein de la population des entreprises défaillantes, les entreprises de taille moyenne (chiffre d'affaires compris entre 20 et 500 millions de francs) concentrent plus de 60 % de l'endettement, contre 11,5 % seulement pour les grandes entreprises (chiffre d'affaires supérieur à 500 millions de francs).

Les causes de cette fragilité sont principalement liées à la structure financière des PME qui se caractérise par une capitalisation souvent insuffisante⁵ et un taux d'endettement qui, même s'il a baissé récemment, demeure d'autant plus élevé que la taille de l'entreprise est petite. De fait, il apparaît que lorsqu'une PME connaît de graves difficultés, les possibilités de restructuration sont souvent limitées, la disparition de l'entreprise étant généralement la seule issue possible.

Face à ces difficultés, plusieurs propositions ont été effectuées afin d'améliorer la gestion du risque PME par les banques.

Ces propositions visent tout d'abord un allègement du poids des risques PME par une prise en charge partielle de ce risque par la collectivité. C'est l'objectif notamment du dispositif mis en place avec la création de la Banque de développement des PME. Il est suggéré aussi de renforcer les procédures de contrôle interne et de surveillance de ces risques, afin de parvenir à une tarification adéquate (prise en compte du risque individuel dans la fixation des conditions débitrices). Cela suppose le développement de systèmes d'information sophistiqués, allant bien au-delà des exigences de nature strictement comptable. Enfin, la gestion plus saine du risque PME par les banques passe vraisemblablement - c'est du moins l'une des pistes à explorer - par l'étude d'une possibilité de provisionnement forfaitaire, où les établissements concernés constitueraient, dès l'octroi du crédit, une provision calculée en fonction d'un risque moyen déterminé de manière statistique. Cette mesure permettrait d'intégrer réellement dans le coût du crédit la prise de risque et devrait inciter les établissements de crédit à une tarification plus responsable.

1.1. LA PLACE ET LA SPÉCIFICITÉ DES PME DANS L'ÉCONOMIE

1.1.1. Le poids des PME dans l'économie

L'Insee définit les PME comme les entreprises de 10 à 500 salariés. Mais on retiendra plutôt la définition qui considère comme des PME les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 5 millions de francs et 500 millions de francs. On constate ainsi sur le tableau ci-après que, selon les données de la base Fiben 6, les PME représentent la quasi-totalité du nombre d'entreprises dans l'industrie, environ 60 % des effectifs salariés, 50 % de la valeur ajoutée et près de 40 % de l'endettement.

5 Cependant, l'écart entre PME et grandes entreprises serait moins accentué en France que dans d'autres pays.

6 La base de données Fiben, gérée par la direction des Entreprises de la Banque de France, recense les sociétés, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 millions de francs, assujetties au régime fiscal BIC-BRN (Bénéfices industriels et commerciaux – Bénéfices réels normaux). Cette population représente 37 % des firmes BRN, 87 % des emplois et 90 % des crédits.

DIFFÉRENTES MESURES DU POIDS DES PME * DANS L'INDUSTRIE EN 1993
en %

	Poids des PME dans l'industrie
Nombre d'entreprises	97,4
Effectifs salariés	56,3
Valeur ajoutée	47,7
Emprunts et dettes	38,6
Total du bilan	35,4

* PME : entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 millions de francs.
Source : données Fiben portant sur l'ensemble des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à cinq millions de francs.

L'importance des PME dans l'échantillon des firmes soumises au bénéfice réel normal apparaît également à la lecture du tableau suivant.

IMPORTANCE DES PME SELON LA VARIABLE ÉCONOMIQUE
en %

1994	Nombre	Effectifs	Valeur ajoutée	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Dettes fournisseurs
CA < 5 MF	62,80	12,40	8,60	9,50	5,50
5 MF ≤ CA < 250 MF	36,20	50,60	42,90	40,80	42,00
+ 250 MF ≤ CA	1,00	37,00	48,50	49,70	52,45

Source : Insee-Suse
Réalisation : Banque de France – Observatoire des entreprises
Mise à jour : octobre 1997

Sont considérées ici comme PME les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 millions de francs. Il ressort notamment que ces entreprises représentent 51,5 % de la valeur ajoutée, 50,3 % du crédit bancaire et 63 % des effectifs, ce qui confirme la place significative des PME dans l'économie.

Pour sa part, la Commission européenne fait état, au sein de l'ensemble de l'Union européenne, de plus de 16 millions de PME, représentant en 1995 99,8 % du nombre total d'entreprises, 66 % de l'emploi total et 65 % du chiffre d'affaires. Les PME jouent, par conséquent, un rôle très important dans la compétitivité européenne et ont une place centrale dans l'économie, en particulier pour ce qui est de la création d'emplois. Le dynamisme des PME est d'ailleurs très souvent considéré comme une des clés de la lutte contre le chômage, notamment en France.

1.1.2. La plus grande fragilité des PME

En contrepartie, ces entreprises apparaissent plus fragiles et confrontées plus que les autres à des difficultés de survie. En effet, le taux de défaillance croît de manière inverse au nombre de salariés. D'après un rapport récent du Conseil économique et social 7, le taux de défaillance est nettement plus élevé dans les entreprises de petite taille que dans les grandes entreprises.

7 Rapport David sur « Le financement des opérations à risque dans les PME » (CES 1997).

Nombre de salariés	Taux de défaillance par an
< 20	3,00 %
20 à 49	2,44 %
50 à 99	1,89 %
500 à 999	0,51 %
> 1 000	0,17 %

L'analyse du risque réalisée par l'Observatoire des entreprises de la Banque de France confirme d'ailleurs cette caractéristique et souligne que plus la taille des entreprises est petite, plus la proportion d'entreprises à profil économique et financier risqué est importante. Ces résultats s'appuient sur la mise en place du score BDFI 8 qui définit sept classes de risques. Lorsqu'on examine la répartition dans ces classes de risques des différentes tranches de chiffre d'affaires, on observe, en effet, que plus la taille des entreprises est réduite, plus leur proportion dans les classes risquées (classes 1, 2, 3) est élevée.

RÉPARTITION DANS LES CLASSES DE RISQUES

Tranches de taille (en millions de chiffre d'affaires)	1 à 5 0	5 à 10 A	10 à 20 B	20 à 50 C	50 à 100 D	100 à 500 E	plus de 500 F	Ensemble
Classes de risque								
1	4,3	2,2	1,9	1,4	1,0	0,8	0,6	1,8
2	13,1	9,5	8,2	6,8	5,9	4,5	3,4	8,1
3	13,2	11,8	11,7	11,4	10,1	7,8	5,5	11,1
4	17,4	16,5	17,3	17,1	17,5	15,7	13,0	16,8
5	19,3	19,6	18,9	20,2	21,0	22,4	27,0	20,2
6	21,5	25,5	24,6	24,5	25,2	29,1	32,3	25,2
7	11,2	14,9	17,4	18,6	18,3	19,7	18,2	16,8
Source : Banque de France – Fiben								
Réalisation : Banque de France – Observatoire des entreprises								
Mise à jour : octobre 1997								

Classes de risques	1	2	3	4	5	6	7
Probabilité de défaillances au cours des trois prochaines années	41,4 %	31,0 %	20,1 %	11,6 %	5,6 %	2,3 %	1,0 %

Par ailleurs, il apparaît qu'au sein de la population des entreprises défaillantes le poids des PME est largement prédominant.

8 Le score BDFI, créé en 1995 à l'Observatoire des entreprises de la Banque de France, s'applique aux sociétés de l'industrie. Il repose sur des variables économiques et financières construites à partir des données comptables des feuillets fiscaux. Il identifie donc les profils économiques et financiers apparemment risqués d'après les comptes des entreprises. L'ampleur des bases de données utilisées a permis d'associer une probabilité de défaillance à chaque valeur de score.

POIDS RELATIF DES PME DÉFAILLANTES* DANS L'INDUSTRIE EN 1993

en %

		Poids des firmes défaillantes par rapport à l'ensemble des entreprises
Nombre d'entreprises	99,8	2,23
Effectifs salariés .	94,0	1,04
Valeur ajoutée	95,9	0,66
Emprunts et dettes	88,5	0,60
Total du bilan	92,6	0,42

* PME : entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 millions de francs.
 ** Données portant sur l'exercice 1993, pour des entreprises défaillantes en 1995.
 Source : données Fiben portant sur l'ensemble des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à cinq millions de francs.

La dernière colonne permet néanmoins de relativiser ces données, la première ligne du tableau s'interprétant ainsi : les PME représentent 99,8 % des entreprises défaillantes, lesquelles ne représentent que 2,23 % du nombre total d'entreprises.

Il semble enfin que la proportion des entreprises défaillantes soit beaucoup plus forte dans les très petites entreprises – TPE (chiffre d'affaires inférieur à 50 millions de francs). On peut en effet constater que, selon les données de Fiben portant sur 1993, 80 % des entreprises défaillantes se situent dans la tranche de 5 à 50 millions de francs de chiffre d'affaires. Mais il faut souligner que, si dans l'ensemble les petites entreprises sont les plus nombreuses (72,7 % du nombre total d'entreprises), elles pèsent peu en termes d'emploi et de valeur ajoutée. Finalement, les PME les plus significatives du point de vue de l'emploi, de la valeur ajoutée et, pour ce qui nous concerne, de l'endettement sont celles dont le chiffre d'affaires est situé dans la tranche comprise entre 20 et 500 millions de francs.

Une autre différence importante entre PME et grandes entreprises (GE) doit être formulée : lorsqu'une PME connaît de graves difficultés, sa disparition est généralement la seule issue possible. S'agissant des GE, la restructuration est, au contraire, la solution la plus souvent retenue, de sorte que globalement la probabilité de survie des PME est plus faible que celle des grandes entreprises.

Il existe donc une spécificité du risque PME, caractérisée par le poids des PME dans l'industrie d'une part, et par la forte proportion d'entreprises défaillantes parmi les petites entreprises, d'autre part. Cette question du risque-PME se pose en des termes voisins dans la plupart des pays occidentaux, comme l'a montré une étude du SGCB 9.

1.1.3. Les causes de cette fragilité

Un certain nombre de travaux ont tenté de rechercher les causes de cette spécificité. Plusieurs études sur les PME françaises 10, citées par Mireille Bardos 11, font apparaître que la taille de l'entreprise est la variable la mieux corrélée négativement avec le taux de défaillance.

Les explications financières sont le plus souvent mises en avant pour comprendre la vulnérabilité des PME. Ces dernières ont des structures financières qui les rendent effectivement plus fragiles. Elles se caractérisent par un montant de fonds propres souvent insuffisant, une forte dépendance à l'égard du crédit inter-entreprises, un taux d'endettement auprès des banques généralement plus élevé que celui des grandes entreprises. Une étude de l'Observatoire des entreprises portant sur « l'endettement des entreprises de 1989 à 1995 » montre que le niveau d'endettement est d'autant plus élevé que la taille de l'entreprise est petite. Ainsi en 1993, dans l'industrie, le poids de l'endettement représentait 24,5 % du capital engagé dans les unités de moins de 100 salariés, 21,6 % dans

9 D. Laboureux et A. Laurin, « Le risque PME », Bulletin de la Banque de France, Supplément « Etudes », 2ème trimestre 1994.

10 – B. Biais, J-F. Malecot, « Incentives and efficiency in the bankruptcy process : the case of France », The World Bank, Private sector development department, Occasional paper n° 23, avril 1996.

– A. Gazengel, Ph. Thomas, « Les défaillances d'entreprises », ESCP, Cahiers de Recherche n° 92 - 105 (1992).

11 M. Bardos, « Défaillance d'entreprises et délais de paiements », note pour l'Observatoire des délais de paiement, groupe analyse économique, 1997.

celles dont les effectifs sont compris entre 100 et 500 salariés et 15,8 % pour celles de plus de 500 salariés. Il apparaît pourtant que les PME se sont fortement désendettées au cours de l'actuelle décennie, à l'instar de l'ensemble des entreprises, comme le montre le tableau suivant.

BAISSE DE L'ENDETTEMENT DES ENTREPRISES

En % du capital engagé

	1989	1994	1995	1996
Industrie :				
– PME	28,5	20,0	19,6	18,7
– GE	21,4	15,3	13,8	12,4
Bâtiment :				
– PME	28,3	18,6	nd	nd
– GE	23,6	21,4	nd	nd
Commerce de gros :				
– PME	36,4	26,2	nd	nd
– GE	28,9	18,5	nd	nd
Commerce de détail :				
– PME	29,4	26,4	nd	nd
– GE	28,1	18,3	nd	nd

Source : Centrale des bilans, Banque de France

Un autre constat peut être fait. Le poids des charges financières, rapporté au chiffre d'affaires ou à l'excédent brut d'exploitation, est plus important pour les PME que pour les grandes entreprises¹². Ce ratio, dit ratio de solvabilité, présente des écarts très importants selon la taille des entreprises (cf. le tableau ci-après). Ainsi, alors que les produits financiers étaient sensiblement supérieurs aux frais financiers pour les grandes entreprises en 1992, les frais financiers nets demeuraient largement plus élevés pour les PME.

POIDS DES FRAIS FINANCIERS SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES

Ratios moyens en 1992

en %

	Frais financiers bruts/EBG *	Frais financiers nets/EBE
Moins de 20 salariés	25,94	20,19
20 à 49 salariés	26,54	19,48
50 à 499 salariés	22,13	13,55
Plus de 500 salariés	14,62	-7,63
Toutes tailles	18,52	3,36

* EBG (excédent brut global) = EBE (excédent brut d'exploitation) + produits et charges hors exploitation

Source : M. Bardos, D. Lefilliatre – Observatoire des entreprises – Banque de France

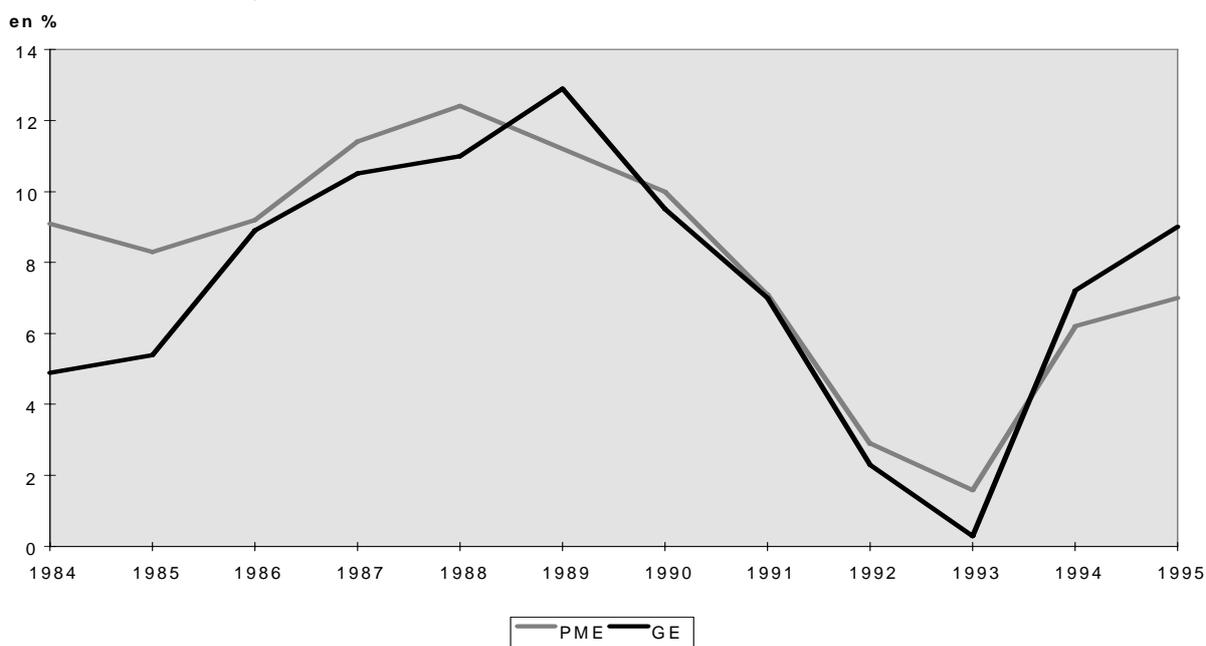
Une étude¹³ réalisée par la Commission européenne sur la situation financière des entreprises en Europe dans l'industrie manufacturière corrobore ces éléments d'appréciation.

Ainsi, il apparaît que, depuis 1994, la rentabilité financière des PME est tombée un point au-dessous de celle des grandes entreprises. Néanmoins, les niveaux et l'évolution restent comparables.

¹² M. Bardos, « Le poids des frais financiers dans les résultats des sociétés », Bulletin de la Banque de France, Supplément « Études », 1^{er} trimestre 1994.

¹³ « Économie européenne » n° 7 juillet 1997, supplément A.

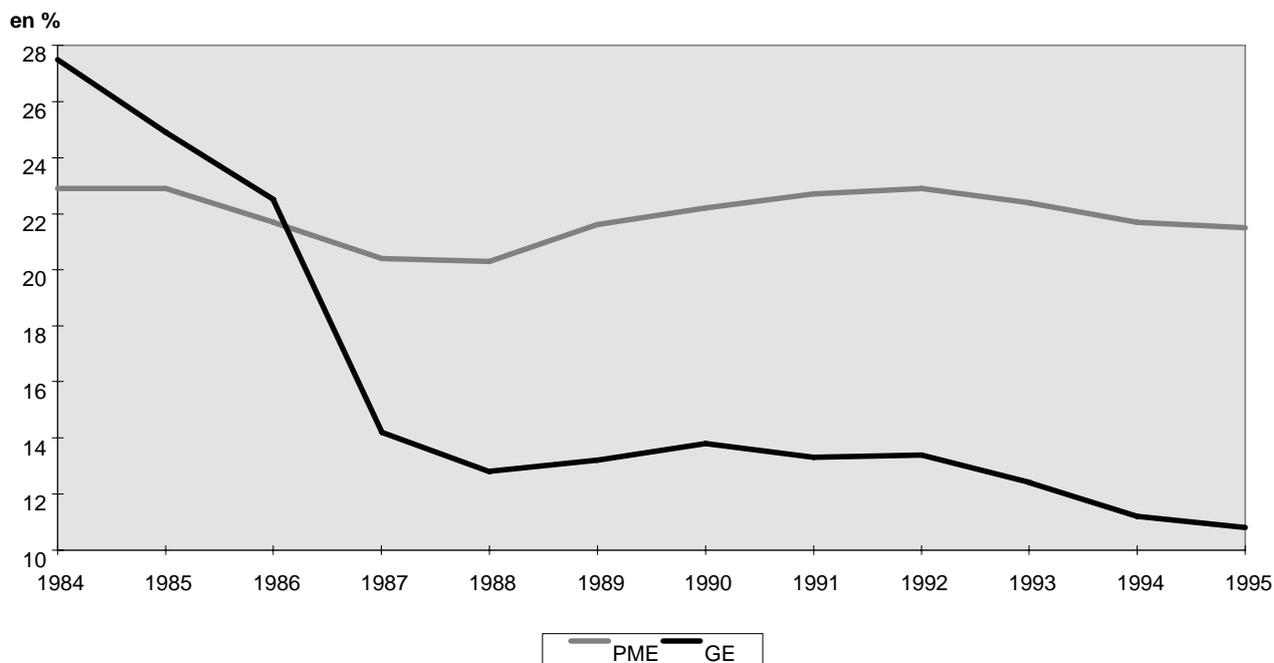
RENTABILITÉ FINANCIÈRE EN EUROPE (industrie manufacturière)



Source : Commission européenne, BACH

Par ailleurs, cette même étude souligne que les PME sont plus endettées que les grandes entreprises et qu'elles ne sont pas parvenues à réduire leur taux d'endettement dans les mêmes proportions au cours des dernières années.

TAUX D'ENDETTEMENT FINANCIER EN EUROPE (industrie manufacturière)

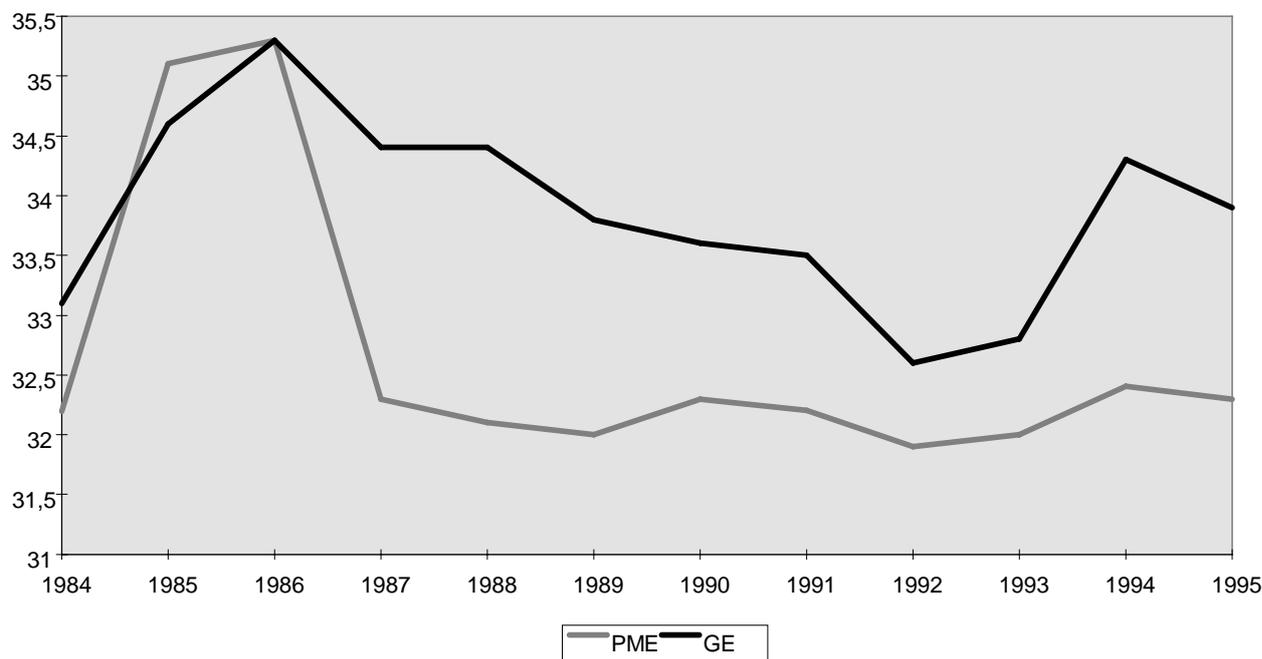


Source : Commission européenne, BACH

Enfin, dans l'ensemble, les PME sont un peu moins capitalisées que les grandes entreprises.

TAUX DE CAPITALISATION EN EUROPE (industrie manufacturière)

en %



Source : Commission européenne, BACH

L'ensemble de ces éléments témoigne du lien entre la plus grande fragilité des PME et la faiblesse de leur structure financière.

1.2. LES IMPLICATIONS DU SECTEUR BANCAIRE DANS LE FINANCEMENT DES PME

1.2.1. La part des entreprises dans l'octroi de crédits par les banques

L'octroi de crédits aux entreprises et notamment aux PME, représente une part essentielle du fonds de commerce des établissements de crédit. En effet, la ventilation des crédits par catégorie de bénéficiaires fait ressortir la part prépondérante des entreprises dans le total des concours à l'économie. Celles-ci ont bénéficié en juin 1997 de près de 45 % de la totalité des concours à l'économie. Pour certains groupes d'établissements bancaires, la part des entreprises dans les concours octroyés est largement supérieure à 50 % et, même si elle se réduit depuis quelques années (témoignant de la stratégie de désendettement opérée par les entreprises dans un contexte de faiblesse de l'investissement), elle n'en reste pas moins aujourd'hui encore déterminante dans l'activité des établissements de crédit.

POIDS DES ENTREPRISES DANS LE TOTAL DES CONCOURS À L'ÉCONOMIE

en %

	Déc. 93	Déc. 94	Déc. 95	Déc. 96	Juin 97
Ensemble des établissements assujettis	49,7	48,1	46,8	44,6	44,7
Groupes homogènes d'établissements de crédit * :					
– groupe 100	47,9	45,6	44,3	43,5	43,8
– groupe 200	63,8	63,6	63,8	62,5	63,0
– groupe 300	65,3	65,7	64,4	64,1	63,6
– groupe 400	72,2	69,4	67,4	68,5	71,3
– groupe 500	44,5	43,8	42,5	38,4	38,0
– groupe 600	82,2	81,4	77,1	78,5	74,6
– groupe 700	65,3	67,9	66,6	57,4	55,6
– groupe 800	56,3	56,3	56,1	58,5	57,7
<p>* Groupes homogènes d'établissements de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> – groupe 100 : les très grands établissements ou réseaux à vocation générale – groupe 200 : les grands établissements ou réseaux à vocation générale – groupe 300 : les établissements ou réseaux petits ou moyens à vocation générale – groupe 400 : les banques locales ou mixtes – groupe 500 : les établissements de financement spécialisés – groupe 600 : les établissements de marché – groupe 700 : les établissements de groupe, d'ingénierie ou de portefeuille – groupe 800 : les banques à vocation étrangère <p>Source : Commission bancaire</p>					

En l'absence de référence au concept de PME pour l'établissement des états comptables et prudentiels adressés à la Commission bancaire, la détermination du volume des concours en faveur des PME n'est pas immédiate, pas plus que la localisation d'un risque spécifique. Toutefois, l'utilisation conjointe de données collectées par le service central des Risques de la Banque de France et des informations de nature comptable adressées à la Commission bancaire permet d'en évaluer le poids relatif.

Mais, cette analyse a nécessité un certain nombre de retraitements statistiques destinés à évaluer la taille des contreparties déclarées au service central des Risques et pour lesquelles le niveau d'activité est inconnu 14.

Les résultats obtenus sont les suivants.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS DÉCLARÉS AU SERVICE CENTRAL DES RISQUES À JUIN 1997

en %

	Entreprises dont le chiffre d'affaires est > 500 millions de francs	Entreprises dont le chiffre d'affaires est < 500 millions de francs
Ensemble des établissements de crédit	63,2	36,8
Groupe homogène 100	60,3	39,7
Groupe homogène 540	44,9	55,1

Il est à relever que, du fait de l'existence d'un seuil déclaratif (700 000 francs à l'époque), tous les engagements ne sont pas déclarés, ce qui minimise le poids des petites entreprises. Pourtant, en dépit de ce seuil, près de 40 % des engagements déclarés au SCR concernent les PME. Cette part atteint même plus de 55 % pour les

14 La répartition des engagements en fonction de la cote d'activité Banque de France a fait, en effet, ressortir le poids important des contreparties cotées X ou N, pour lesquelles le niveau d'activité n'est pas déterminé. Il est, dès lors, apparu indispensable d'affiner la connaissance de cette population dont on peut supposer qu'elle est constituée majoritairement de petites entreprises. L'analyse exhaustive des autres engagements pour lesquels une cote d'activité significative est disponible a révélé, finalement, une bonne corrélation entre la taille des engagements déclarés et la taille du chiffre d'affaires. Il a ainsi été jugé opportun de répartir chacune des contreparties déclarées au service central des Risques et cotées X et N en fonction de la taille des engagements et de les reclasser dans des tranches de chiffre d'affaires connues.

établissements de crédit du groupe homogène 540 (spécialisés dans le financement des activités professionnelles hors immobilier).

L'importance des crédits octroyés aux PME, telle qu'elle a pu être mesurée ci-dessus, atteste ainsi le caractère vital pour le système bancaire français d'un marché qui a pris une importance croissante au cours de ces dernières années.

En effet, les PME françaises, à l'instar des entreprises petites ou moyennes des autres pays industrialisés, font de façon très marginale appel aux marchés pour assurer leur financement. La taille insuffisante de la plupart d'entre elles en est la raison principale. De fait, elles ont recours majoritairement à l'endettement auprès des banques pour se financer.

La distribution de crédits aux petites et moyennes entreprises demeure donc un marché stratégique pour de nombreux établissements de crédit.

1.2.2. La montée des risques

Le soudain ralentissement conjoncturel, qui a entraîné une forte croissance des défaillances d'entreprises, a affecté l'ensemble des établissements de crédit, confrontés à une montée des risques sur les entreprises et sur les PME en particulier.

Ainsi, depuis la fin des années 1980, le montant des créances douteuses n'a cessé d'augmenter, d'abord de façon assez régulière de 1988 à 1991, avant de connaître une progression plus sensible en 1992. En outre, la part des entreprises dans les créances douteuses nettes n'a cessé de s'accroître. Elle atteignait ainsi plus de 75 % en décembre 1996. La dégradation de la qualité du risque PME a été particulièrement perceptible dans l'évolution des créances douteuses pour les groupes d'établissements traditionnellement tournés vers cette clientèle.

Par ailleurs, le mouvement de dérégulation intervenu au milieu des années 1980, en ouvrant plus largement le marché du financement des entreprises à de nouveaux acteurs (réseaux mutualistes, caisses d'épargne, ...), a entraîné une accentuation de la concurrence, laquelle a été parfois à l'origine de pratiques périlleuses dans l'octroi de crédits à taux particulièrement bas, n'intégrant pas suffisamment le coût du risque.

Certes, des études montrent que le coût du crédit est plus cher pour les petites entreprises¹⁵. Ainsi peut-on lire dans un rapport du Conseil national du crédit que « en matière de tarification du risque, la discrimination pourrait être trop centrée sur la taille »¹⁶. Le coût de l'endettement est fonction du risque de défaut, lui-même étroitement corrélé à la taille de l'entreprise. Mais il apparaît également que, à risque égal, les PME subissent un coût d'endettement plus élevé que les grandes entreprises.

Pourtant, selon d'autres analyses¹⁷, la tarification des risques-PME pratiquée par les banques ne serait pas adéquate. Du fait notamment des fortes pressions concurrentielles, les marges pratiquées sur les crédits aux PME auraient été insuffisantes au cours de la période récente, ce qui aurait été un facteur de fragilisation des établissements de crédit spécialisés sur ce segment de marché.

Par ailleurs, lorsqu'on examine l'évolution de la production de crédits à taux inférieur à un seuil déclaratif (OAT + 60 points de base), on constate que les PME représentent une part significative et croissante de ces encours.

En fait, il apparaît que le problème auquel sont exposées les PME provient d'une gestion parfois inappropriée par les banques des risques concernant ces entreprises. N'ayant pas une connaissance suffisante des PME, dont les situations sont très disparates, les banques auraient tendance à traiter globalement ce risque, sans discriminer selon la qualité des entreprises. Du fait de ces fortes disparités et d'une gestion trop globalisée du risque, la tarification basée sur une moyenne serait inadaptée et insuffisamment modulée entre les « bonnes » PME et les « mauvaises ». Il y aurait donc une situation d'asymétrie d'information entre les banques et les PME, ce qui aurait engendré un dysfonctionnement du marché du crédit, comme le montre la théorie économique. Ce constat ressort clairement du rapport Delmas-Marsalet sur le « risque de crédit ».

15 M. Bardos « Le crédit plus cher pour les petites entreprises, le risque n'explique pas tout », Économie et Statistique, n° 236, octobre 1990.

16 Conseil national du crédit, « Risque de Crédit », annexes p. 13, septembre 1995.

17 B. Larera de Morel, « Risque et financement bancaire des PME », Revue Banque, n° 550, juillet-août 1994.

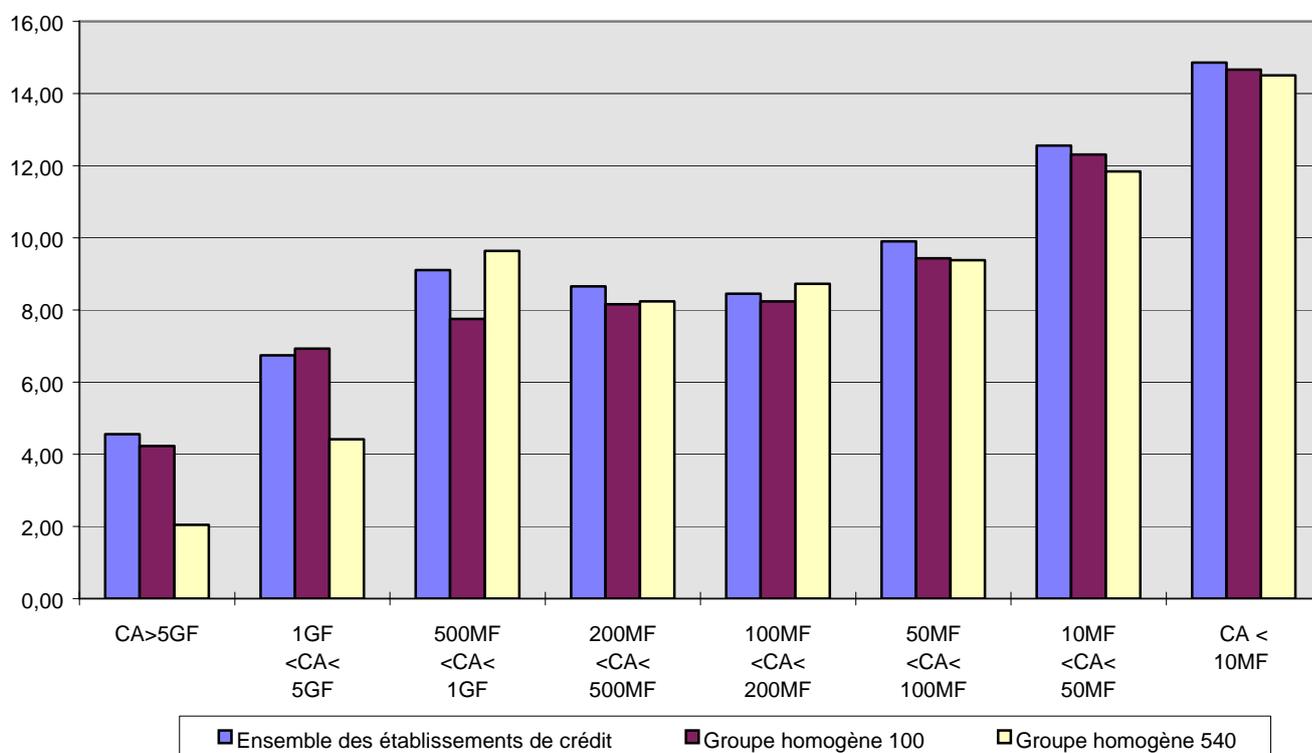
1.2.3. L'estimation du taux moyen de perte

Grâce à l'utilisation de plusieurs bases de données (SCR, Fiben, Centrale de bilans, agences de notation...) et d'outils appropriés (Iris — Indicateur de risques sectoriels — et Score individuel), il est possible de déterminer pour chaque entreprise une probabilité de défaillance en fonction de plusieurs critères (événements judiciaires, cotations Banque de France, score...), sur un horizon de trois années. Rapportée aux engagements, une perte probable pour chaque contrepartie peut donc être calculée. Les pertes probables ainsi déterminées ont été réparties en fonction de la tranche de chiffre d'affaires et un taux moyen de perte a ainsi été déduit. Il faut souligner que ce taux moyen de perte se différencie d'un taux de défaillance. Il est, en effet, beaucoup plus large (il s'appuie sur l'ensemble des supports de la relation clientèle : bilan et hors bilan) et porte sur un horizon de trois ans.

De cette analyse, il ressort que le taux moyen de perte décroît avec la taille de l'entreprise, soulignant ainsi les risques que comporte le financement des entreprises de petite taille.

Le graphique ci-après illustre cette appréciation, notamment pour les établissements de crédit du groupe homogène 540¹⁸.

TAUX MOYEN DE PERTE À UN HORIZON DE TROIS ANS
en fonction de la taille (en %)



1.3. LES PROPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORER LE RISQUE SPÉCIFIQUE SUR LES PME

Un certain nombre de propositions ont été formulées récemment sur la question des risques-PME, notamment dans le cadre du rapport Delmas-Marsalet sur « Le risque de crédit » (CNC, 1995) et du rapport David sur « Le financement des opérations à risques dans les PME » (CES, 1997).

18 Groupe 100 : très grands établissements au réseaux à vocation générale

Groupe 540 : établissements spécialisés dans le financement d'activités professionnelles hors immobilier.

1.3.1. Un allègement du poids des risques-PME supporté par les banques

Il s'agit d'abord de permettre un allègement des risques-PME portés par les banques par une prise en charge partielle de ce risque particulier par la collectivité à travers un fonds de garantie doté par l'État. C'est l'objectif de la réforme du dispositif public d'aide en faveur des PME, qui a conduit au rapprochement du CEPME et de Sofaris, dont les actions sont coordonnées depuis janvier 1997 par la Banque de développement des PME. Il faut d'ailleurs noter, à ce sujet, qu'en dépit d'un mouvement général de libéralisation financière, la plupart des pays occidentaux ont préservé des mécanismes particuliers de financement en faveur des PME ¹⁹.

Une réforme de la loi sur les faillites, jugée trop défavorable aux intérêts des créanciers, qu'il s'agisse de banques ou d'autres entreprises, a également été suggérée comme un moyen d'alléger le poids des risques supportés par les banques face aux défaillances des PME.

1.3.2. Le renforcement des procédures de contrôle interne et de surveillance de ces risques

Un autre ensemble de mesures a été proposé afin d'améliorer la gestion et le suivi des risques-PME. Le premier objectif à atteindre est une meilleure tarification par une prise en compte du risque individuel dans la fixation des conditions débitrices. Cela implique que les banques aboutissent à une meilleure appréhension du risque de contrepartie sur les PME, ce qui nécessite la mise en place de systèmes d'information sophistiqués, allant bien au-delà des exigences de nature strictement comptable.

Préparé par la recommandation du gouverneur de la Banque de France de juillet 1995 sur l'existence de taux « anormalement » bas ²⁰, le règlement n° 97-02 impose d'ailleurs aux établissements de crédit de fixer leurs marges à partir d'un examen exhaustif de leurs coûts. Il convient donc qu'une analyse précise de la rentabilité de ces crédits soit réalisée, afin que leur tarification soit ajustée en conséquence.

1.3.3. La mise en place d'un provisionnement forfaitaire

Une autre proposition, faite notamment dans le rapport Delmas-Marsalet en 1995, consisterait à permettre aux banques de provisionner ex ante, d'une manière globale et forfaitaire, le risque-PME à un taux de risque moyen. Les établissements constitueraient, dès l'octroi du crédit, une provision calculée en fonction du risque moyen constaté de manière statistique sur une longue période incluant au moins un cycle économique complet. On constate, en effet, que l'économie française est devenue plus cyclique et que les banques ont tendance à sous-provisionner en période d'expansion, alors qu'elles bénéficient de meilleurs résultats, et à être gênées pour provisionner en période de récession par suite de marges trop faibles.

La généralisation de ce système de provisionnement forfaitaire ex ante, inspiré de ce qui existe déjà dans certains pays européens (Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Suisse), permettrait vraisemblablement d'inciter à une tarification plus responsable, puisque la prime de risque à intégrer dans le coût du crédit serait connue immédiatement et serait prise en compte progressivement, dès la première année, dans le résultat de la banque.

*

Il apparaît, au total, que les PME constituent un risque spécifique pour les banques. D'une part, leur poids dans l'économie est important : 50 % de l'emploi et de la valeur ajoutée, 40 % de l'endettement. D'autre part, ces entreprises se caractérisent par leur plus grande fragilité. La proportion d'entreprises défaillantes dans les PME est nettement supérieure (de l'ordre de cinq fois) à celle des entreprises de grande taille.

Les causes de cette fragilité sont nombreuses, mais sont principalement liées aux structures financières des PME, qui se caractérisent par une capitalisation souvent insuffisante et un taux d'endettement qui, même s'il a baissé récemment, demeure d'autant plus élevé que la taille de l'entreprise est petite.

Pourtant, si les PME sont une clientèle à risque pour les établissements de crédit, elles n'en représentent pas moins aussi un marché stratégique essentiel, dans la mesure où leur part dans les encours de crédit octroyés à l'ensemble des entreprises est prépondérante (plus de 75 %).

19 Comme le montrent D. Laboueix et A. Laurin dans l'article cité (1994).

20 Lettre du 18 juillet 1995 au président de l'Association française des établissements de crédit parue dans le bulletin n° 13 de novembre 1995.

Face aux difficultés rencontrées ces dernières années (montée des risques, dégradation des résultats...), un certain nombre de propositions ont été avancées afin d'améliorer la gestion du risque PME par les banques. Ces propositions visent, tout d'abord, un allègement du poids des risques PME, notamment par une prise en charge partielle de ce risque par la collectivité. Elles concernent aussi le renforcement des procédures de contrôle interne et de surveillance de ces risques afin de parvenir à une meilleure tarification, ce qui suppose le développement de systèmes d'information sophistiqués. Enfin, on peut songer, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays européens, à la mise en place de nouvelles méthodes de provisionnement forfaitaire, incitant les banques à une tarification plus prudente et responsable.

Ainsi, la spécificité du risque PME doit conduire les banques à lui appliquer des méthodes de gestion rigoureuses, conformes aux nouvelles exigences prudentielles.
